

Son Excellence le Gouverneur général transmet le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970. M. l'Orateur donne à la Chambre lecture de ce message.

—Monsieur l'Orateur, le budget supplémentaire des dépenses renferme des postes budgétaires s'élevant à 66 millions, ce qui porte le montant global des prévisions budgétaires déposées jusqu'ici pour l'année financière 1969-1970 à 11,924 millions. Il renferme également des prêts, des placements et des avances au montant de 25 millions.

En février dernier, je déposais à la Chambre le budget principal des dépenses pour la présente année financière et je signalais qu'il serait peut-être nécessaire de déposer un budget supplémentaire des dépenses durant l'année. J'avais également indiqué que le gouvernement était décidé à contenir ce budget supplémentaire, conformément à l'objectif avoué qui est d'équilibrer le budget. Je peux maintenant annoncer que le montant global des prévisions budgétaires, qui est jusqu'ici de 11,924 millions, en plus des additions que pourront renfermer les derniers crédits supplémentaires, sera conforme à la décision du gouvernement de réaliser un surplus budgétaire pour la présente année.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Drury:** Je fournirai avec plaisir tout supplément d'information requis quand je comparaitrai devant le comité parlementaire compétent.

**L'hon. M. Stanfield:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, la motion portant dépôt et renvoi du budget supplémentaire ne peut pas être débattue. Je ne comprends pas qu'on permette au ministre de faire une déclaration quand le Règlement ne prévoit ni discussion ni débat. Votre Honneur devrait régler la question de manière que le ministre ne soit pas autorisé à faire une déclaration de ce genre ou...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. La question sera vite réglée. Le ministre a fait une déclaration et, en conformité du Règlement, l'opposition peut faire de même.

● (2.20 p.m.)

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur, à propos du même rappel au Règlement, je ne sais pas si le chef de l'opposition (M. Stanfield) souhaite faire une déclaration. J'avais cru comprendre qu'à l'issue de la déclaration faite par chaque porte-parole de l'opposition, je présenterais la motion qui, d'après le Règlement, ne peut être débattue. Si le chef de l'opposition s'apprête à faire une déclaration, je ne présenterai pas la motion pour le moment. Sinon, j'ai l'intention de la présenter.

**M. l'Orateur:** Nous pourrions procéder de la façon proposée par le président du Conseil privé.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, compte tenu de cette nouvelle procédure, qui veut que l'examen des prévisions budgétaires et des crédits supplémentaires soit soumis au comité, le Parlement ne tenant plus les cordons de la bourse, il me semble que, lorsqu'un ministre fait une déclaration du genre de celle que nous venons d'entendre, les députés de l'opposition devraient pouvoir en faire autant.

**M. l'Orateur:** Ce que vient de dire l'honorable représentant est superflu. Son point de vue a déjà été exprimé par le chef de l'opposition et je lui ai donné raison.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas tout à fait aussi accoutumé que les députés d'en face à prononcer un discours sans avoir tous les détails...

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** ...ou à formuler un commentaire sur quelque chose que je n'ai pas encore vu. Cependant, je pense que si un ministre doit faire à la Chambre une déclaration sur le budget supplémentaire, ou une déclaration comme celle du ministre de l'Agriculture, des exemplaires de cette déclaration devraient être par courtoisie, envoyés au chef ou au porte-parole officiel de l'opposition, de ce côté-ci de la Chambre, pour que l'on puisse discuter de la question. Je ne veux pas, monsieur l'Orateur, faire perdre son temps à la Chambre à discuter quelque chose que je n'ai pas encore vu.

**Des voix:** Bravo!

#### RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

**L'hon. Donald S. Macdonald** (président du Conseil privé) propose:

Conformément à l'article 59 du Règlement, que le budget supplémentaire déposé aujourd'hui soit déferé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

(La motion est adoptée.)

#### LE NORD CANADIEN

##### L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

**M. Frank Howard** (Skeena): Monsieur l'Orateur, comme c'est le premier jour où la présence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) est prévue à